

MARLY, le 23 février 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

**Sous la Présidence de
Thierry HORY**
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents</u> :	Mrs. HORY, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 08		Mmes. FRANCFORT, HETHENER, HANSE,
Nombre de suffrages exprimés	: 10		KUNTZ, LARCHER, JACOB-VARLET,
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés</u> :	Mme NOEL (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme MOREAU (délégation à Mme HETHENER)
			M. MOREL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 15 février 2023

I – Constitution du nouveau conseil d'administration

Le Président expose que par délibération du conseil Municipal du 14 décembre 2022, il a été décidé de modifier le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S., afin d'ajouter à la liste des représentants nommés par le Maire, un représentant référent à la petite enfance.

Ce nombre est porté à 10, en nombre égal soit

- 5 membres du conseil municipal
- 5 membres qualifiés, nommés par le Maire

Les membres élus sont :

- Odile JACOB-VARLET
- Nathalie MOREAU
- Sandra NOEL
- Eloïse HANSE
- Francis MOREL

Conformément à l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale et de l'article 2 du décret n°95-562 du mai 1995, le Maire a procédé à la nomination des 5 membres qualifiés par arrêté n° 278/2022 en date du 19 décembre 2022 :

- Mme Claire FRANCFORT, en qualité de représentante du droit des femmes et des familles et du service d'aide aux victimes.
- Mme Claudine HETHENER en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département.
- Mme Céline LARCHER en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département
- Mme Marie Louise KUNTZ, en qualité de représentante de la Petite Enfance
- M. Philippe ROTHEA en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF

Sur proposition du Maire, Président du CCAS, le conseil d'administration est donc composé comme suit :

Les membres élus sont :

- Odile JACOB-VARLET
- Nathalie MOREAU

- Sandra NOEL
- Eloïse HANSE
- Francis MOREL

Les membres qualifiés sont :

- Mme Claire FRANCFORT
- Mme Claudine HETHENER.
- Mme Céline LARCHER
- Marie Louise KUNTZ
- M. Philippe ROTHEA

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 23 février 2023
Pour extrait conforme, Marly, le 23 février 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB - VARLET
Maire - Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales